



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Alain Chartier
BAYEUX

Le principal

Aux membres du conseil d'administration

Bayeux, le lundi 26 juin 2023

Jimmy BRIARD

Principal

Objet : convocation conseil d'administration

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil d'administration du collège le :

Mardi 4 juillet 2023 à 18h en salle de réunion (bâtiment administratif)

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 6 avril 2023

Fonctionnement de l'établissement

- Sorties et voyages scolaires 2022-2023 : bilan financier
- Programme « projets et sorties pédagogiques – 1^{er} semestre 2023-2024 »
- Projet de voyage en Provence 2023-2024 – niveau 6^{ème}
- Projet de voyage Val de Loire 2023-2024 – niveau 5^{ème}
- Projet de voyage scolaire à Paris 2023-2024 – 2 classes de 4^{ème}
- Listes des fournitures scolaires – rentrée 2023
- Concession de logements 2023-2024
- Dotation AED – rentrée 2023
- Service de restauration : convention cadre régionale et tarifs 2023-2024
- Convention de partenariat avec la Croix-Rouge
- Convention d'hébergement brevet d'initiation aéronautique
- Contrat SACEM
- Contrat Engie

Action éducatrice

- Organisation du temps scolaire : découpage de l'année en deux semestres
- Charte pHARe du collège Alain Chartier
- Bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 du CESC
- Structure pédagogique – rentrée 2023
- Emploi de la dotation horaire globalisée – rentrée 2023
- Répartition des indemnités pour missions particulières 2023-2024
- Répartition des nouvelles missions dites « Pacte »
- Commission « absentéisme »

Actions budgétaires et financières

- Tarifs « Pertes et dégradations 2023-2024 »
- Acceptation d'un don du foyer socio-éducatif du collège Alain Chartier : modification
- Acceptation d'une subvention de l'agence Erasmus France pour l'organisation de mobilités européennes (1^{er} juin 2023 – 31 août 2024)
- DBM pour information
- DBM pour vote
- Décisions de l'ordonnateur pour information

Questions diverses

Elles devront être transmises au secrétariat pour le lundi 3 juillet 2023 avant 9h par courrier ou par mail.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement,
Jimmy BRIARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jimmy Briard', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE ALAIN CHARTIER' at the top and 'Le Pr' in the center. There are also some smaller, less legible text elements within the stamp.

PS : vous voudrez bien informer le secrétariat en cas d'absence.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

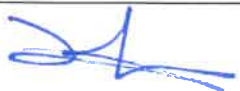
LISTE DES PARTICIPANTS

Mardi 4 juillet 2023

1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal	X			
DORMOI Sandrine	Principale-Adjointe	X			
GIRARD Julie	Adjointe-Gestionnaire	X			
HAMEL Marie-Emmanuelle	C.P.E.	X			M. E. Hamel







2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X		X			
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
CHATEL Béatrice	Commune siège	X			X	X	
MOULIN Gilles	Bayeux-Intercom	Titulaire Voix consultative					
	Bayeux-Intercom	Suppléant Voix consultative					

3. Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
TISON Christophe	Personnalité qualifiée				

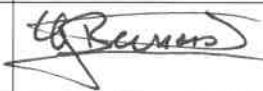

4. Représentants des personnels (Enseignants + AED + A.T.S.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COLARD Arnaud	Professeur	X					
BUCAILLE Stéphanie	Professeur	X					
POUDOULEC Valérie	Professeur	X					
CHAILLOU Christophe	Professeur	X					
DOS SANTOS Charlotte	Professeur	X			X	X	
LEROY Gabrielle	Professeur	X					
SENNECAL Anne	Professeur		X		X	X	
GARNIER Marianne	Professeur		X		X	X	
GUITTON Romaric	Professeur		X		X	X	
LEPERON Christophe	Professeur		X		X	X	
PAON Nathalie	A.T.S.S.	X		X			
MONTEIL Céline	A.T.S.S.	X		X			
MALLE Sonia	A.T.S.S.		X				
BIGOT Nadia	A.T.S.S.		X				

5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
CASTEL Paco	Délégué	X					
PETIT Valens	Délégué	X					
CORDONNIER Noah	Délégué		X				
CHAUDET-BOHEZ Noé	Délégué		X				Présent

7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
ROYER Patrick	Parent Liste FCPE	X		X			
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X			X		
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE	X			X	X	
MARIE Loïc	Parent Liste FCPE	X			X		
BERNARD Gildas	Parent Liste FCPE	X		X			
JEAN Christelle	Parent Liste FCPE	X			X		
VIENNE Marion	Parent Liste FCPE		X	X			
HARDY Guillaume	Parent Liste FCPE		X		X		
KENDRICK Isabelle	Parent Liste FCPE		X	X			
BERNARD Tiphaine	Parent Liste FCPE		X		X		
HENRY PICARD Sandra	Parent Liste FCPE		X		X		
SIMEON Ludovic	Parent Liste FCPE		X		X		

8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable		
------------------	-----------------	--	--

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Date de séance : Mardi 4 juillet 2023	Séance :
Heure de séance : 18h	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Date d'envoi des convocations : lundi 26 juin 2023	<input type="checkbox"/> extraordinaire

Ordre du jour

Fonctionnement de l'établissement

- Sorties et voyages scolaires 2022-2023 : bilan financier
- Programme « projets et sorties pédagogiques – 1^{er} semestre 2023-2024 »
- Projet de voyage en Provence 2023-2024 – niveau 6^{ème}
- Projet de voyage Val de Loire 2023-2024 – niveau 5^{ème}
- Projet de voyage scolaire à Paris 2023-2024 – 2 classes de 4^{ème}
- Listes des fournitures scolaires – rentrée 2023
- Concession de logements 2023-2024
- Dotation AED – rentrée 2023
- Service de restauration : convention cadre régionale et tarifs 2023-2024
- Convention de partenariat avec la Croix-Rouge
- Convention d'hébergement brevet d'initiation aéronautique
- Convention DITEP Bessin pour les élèves inscrits en EPLE
- Convention DITEP Bessin pour les élèves non-inscrits en EPLE
- Contrat SACEM
- Contrat Engie

Action éducatrice

- Organisation du temps scolaire : découpage de l'année en deux semestres
- Charte pHARe du collège Alain Chartier
- Bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 du CESC
- Structure pédagogique – rentrée 2023
- Emploi de la dotation horaire globalisée – rentrée 2023
- Répartition des indemnités pour missions particulières 2023-2024
- Répartition des nouvelles missions dites « Pacte »
- Commission « absentéisme »

Actions budgétaires et financières

- Tarifs « Pertes et dégradations 2023-2024 »
- Acceptation d'un don du foyer socio-éducatif du collège Alain Chartier : modification
- Acceptation d'une subvention de l'agence Erasmus France pour l'organisation de mobilités européennes (1^{er} juin 2023 – 31 août 2024)
- DBM pour information
- DBM pour vote
- Décisions de l'ordonnateur pour information

Questions diverses

NOM	SIGNATURE
Président : M. Briard Jimmy	
Secrétaire : M ^{me} Dormoi Sandrine	

	Nombre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	18
Membres invités en qualité d'experts	0

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h02**.

• Vérification du quorum :

↳ 18 membres présents. Le quorum est atteint.

• Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :

↳ M^{me} Dormoi Sandrine est désignée secrétaire de séance.

• Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration ;

↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du mardi 26 avril 2022 (*annexe n°1*) est soumis au vote des membres présents. Il est approuvé.

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

• Présentation de l'ordre du jour par le Président de séance. M. Briard précise que deux ajouts ont été effectués par rapport à la convocation envoyée : les deux conventions « DITEP ». Cependant, les documents figuraient dans les pièces jointes envoyées préalablement à la séance. Il indique également que des questions diverses sont parvenues au secrétariat de direction.

18h06 : arrivée de M^{me} Vienne (18 votants)

A. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1. Sorties et voyages 2022-2023 : bilan financier

M^{me} Girard, adjointe-gestionnaire, présente le bilan financier des sorties pédagogiques (*cf. annexe 03A*) et des voyages scolaires (*cf. annexe 03B*). Concernant le voyage à Blois, le coût global du projet a été inférieur de 401,62 € à la prévision (12 participants de moins).

M. Briard remercie les élèves et les enseignants investis dans le foyer socio-éducatif Alain Chartier. Le don fait au collège a permis de financer une part significative des actions mises en œuvre cette année scolaire.

2. Programme « projets, sorties et voyages scolaires 2023-2024 – 1^{er} semestre »

M. Briard présente les projets et sorties prévus pour la période septembre-décembre 2023 (cf. annexes 04A & 04B). Il précise que d'autres projets seront ajoutés pour le 2^{ème} semestre et seront présentés au conseil d'administration du mois de novembre 2023.

Le Principal attire l'attention sur la part significative financée par le Pass Culture dans le cadre de cette programmation.

M^{me} Leroy indique qu'une classe du collège a été retenue pour le prix Godot et présente le projet de travail partenarial avec l'agence Zine-Magnum. M. Briard indique qu'un projet de webradio sera mis en œuvre à la rentrée prochaine avec des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, il sera conduit par M. Dussous, professeur documentaliste. Des parents d'élèves demandent si des projets sont déjà envisagés à l'occasion du passage de la flamme olympique à Bayeux. M. Chaillou indique que nous disposons de peu d'informations à ce jour mais qu'il est envisagé d'y participer, si c'est possible. M^{me} Lepoultier précise que le département étudie également des modalités de participation.

La programmation « projets, sorties et voyages scolaires 2023-2024 » du 1^{er} semestre est soumis au vote pour avis.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3. Projet de voyage en Provence

M. Briard présente le projet de voyage scolaire en Provence pour l'ensemble du niveau 6^{ème} (cf. annexes 05 & 06). Il indique que ce projet est établi dans le respect de la charte votée en début d'année.

M. Briard soumet le principe d'organisation et de financement du voyage scolaire au conseil d'administration.

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2

Il demande également de voter la participation financière des familles à 360 € (pour chaque participant).

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2

4. Projet de voyage Val de Loire

M. Briard présente le projet de voyage scolaire en Provence pour l'ensemble du niveau 6^{ème} (cf. annexes 05 & 06). Il indique que ce projet est établi dans le respect de la charte votée en début d'année.

M. Royer demande quel était le taux de participation des élèves de 5^{ème} cette année. Le principal répond qu'il était environ de 95%.

M. Briard soumet le principe d'organisation et de financement du voyage scolaire au conseil d'administration.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Il demande également de voter la participation financière des familles à 110 € (pour chaque participant).

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

5. Projet de voyage à Paris

M^{me} Leroy présente le projet de voyage scolaire à Paris pour deux classes du niveau 4^{ème} (cf. annexes 08). Des représentants des parents d'élèves demandent pourquoi deux classes seulement participeront au voyage. M^{me} Leroy explique que l'organisation repose sur le volontariat des enseignants et que les équipes pédagogiques disponibles n'émanaient que de deux classes.

M. Briard soumet le principe d'organisation et de financement du voyage scolaire au conseil d'administration.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Il demande également de voter la participation financière des familles à 180 € (pour chaque participant).

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

6. Liste des fournitures – rentrée 2023

Le président de séance présente, pour information, la liste des fournitures scolaires qui seront demandées aux élèves à la rentrée 2023. Comme les années précédentes, une double préoccupation a présidé à son établissement :

- permettre aux élèves de disposer du matériel nécessaire pour suivre les différents enseignements ;
- éviter aux familles des achats inutiles.

M^{me} Poudoulec précise l'oubli du mot « ou » dans la liste de cahiers pour le français. Un correctif sera apporté afin de ne pas surcharger les achats des familles.

7. Concession de logements 2023-2024

Le chef d'établissement présente l'attribution des logements de fonction par nécessité absolue de service (NAS) :

- 23 rue des billettes (duplex – F4) : Principal
- 25 rue des billettes (1^{er} étage – F4) : Adjoint gestionnaire
- 23 rue de billettes (1^{er} étage / face au duplex – F4) : Agent d'accueil

Il précise que des demandes de dérogation peuvent être sollicitées auprès de la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Calvados et du Président du conseil départemental.

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2

8. Dotation AED – rentrée 2023

Suite à la prise en compte des caractéristiques du collège, M^{me} la Directrice académique a informé l'établissement de la perte de 0,30 ETP par rapport à la rentrée 2022. La dotation de postes AED s'élèvera donc à 6,75 ETP dont 1 ETP au titre de l'atelier-relais pour la rentrée 2023.

M. Briard indique qu'il avait sollicité les services de la DSDEN pour prendre en compte des indicateurs qualitatifs (*accueil des élèves dans l'espace contraint du self du lycée et obligation de la surveillance d'une 2^{ème} sortie l'après-midi à cause des horaires des transports scolaires*) en plus des indicateurs quantitatifs. Cependant, cette requête n'a pas abouti. Le fonctionnement du service de vie scolaire sera donc encore un peu plus complexe l'année prochaine.

M. Colard demande au chef d'établissement si une audience auprès de M^{me} la DASEN est possible et si le statut des AED resterait le même à la rentrée prochaine. M. Briard indique que les recrutements se feront bien sur le même type de contrat que cette année. Concernant la demande d'audience, le chef d'établissement indique que les services académiques essaient de répartir au mieux les moyens qui leur sont alloués et qu'il semble peu probable de voir évoluer cette répartition à ce stade de l'année.

9. Service de restauration : convention cadre régionale et tarifs 2023-2024

Pour information, M. Briard présente quelques points saillants de la convention cadre régionale et des tarifs 2023-2024 pour la restauration scolaire (*annexes 10 et 11*) :

- Les tarifs fixés par la Région s'appliquent aux collégiens accueillis dans les selfs des lycées.
- Forfait calculé sur une période de 32 semaines. Les repas supplémentaires des collégiens (calendrier scolaire différent de celui des lycéens) seront facturés au tarif journalier du forfait annuel.

10. Convention de partenariat avec la Croix-Rouge

M. Briard demande l'autorisation de signer la convention (*annexe 12*) présentant les modalités de renouvellement du partenariat du collège et de l'unité locale de la Croix-Rouge pour mettre en œuvre le club « option Croix-Rouge » dans les mêmes conditions que cette année.

Vote **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

11. Convention d'hébergement du BIA

Afin de permettre la poursuite de l'action de formation au « brevet d'initiation aéronautique » proposée par l'association « *Les ailes du Calvados* », M. Briard sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour signer la convention d'hébergement (*cf. annexe 13*).

Vote **Pour : 17** **Contre : 0** **Abstention : 1**

12. Convention de partenariat avec le DITEP du Bessin pour les élèves inscrits

M. Briard demande l'autorisation de signer la convention (cf. annexe 24) présentant les modalités de coopération du collège et de du dispositif ITEP Bessin - hébergé dans l'établissement - pour la mise en œuvre du PPS des élèves inscrits au collège et bénéficiant d'un dispositif d'enseignement organisé au titre de l'unité d'enseignement de l'ITEP.

Une enseignante demande si les élèves seront systématiquement accompagnés par un adulte en classe. M. Briard indique que cela est décidé au cas par cas en fonction du profil et des besoins des élèves. Comme ces dernières années, les décisions se feront dans la concertation entre équipe pédagogique du collège et équipe éducative de l'ITEP.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 3**

13. Convention de partenariat avec le DITEP du Bessin pour les élèves non-inscrits

Le chef d'établissement sollicite l'autorisation de signer la convention (cf. annexe 24) présentant les modalités de coopération du collège et de du dispositif ITEP Bessin - hébergé dans l'établissement - pour la mise en œuvre du PPS d'élèves non-inscrits au collège et bénéficiant d'un dispositif d'enseignement organisé au titre de l'unité d'enseignement de l'ITEP. Elle vise notamment à expliciter les questions de responsabilité et de prise en charge.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 3**

14. Contrat SACEM

Afin de diffuser des œuvres musicales au sein du collège dans le respect du droit des artistes, M. Briard sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour signer le contrat avec la SACEM (cf. annexes 14 et 14 bis).

Il est demandé si ce contrat couvrirait les manifestations comme le spectacle de fin d'année ou le « bal de promo ». Le chef d'établissement précise que toutes les actions gratuites du collège sont couvertes.

Vote **Pour : 17** **Contre : 0** **Abstention : 1**

15. Contrat ENGIE

L'atelier-relais du collège disposait jusqu'à présent d'un contrat de fourniture de gaz naturel au tarif réglementé. Cette offre a pris fin automatiquement le 30 juin 2023. M. Briard demande donc l'autorisation du conseil d'administration de signer un contrat (cf. annexe 15) en offre de marché avec la société ENGIE.

Vote **Pour : 16** **Contre : 0** **Abstention : 2**

B. ACTION EDUCATRICE

1. Charte pHARe du collège Alain Chartier

Suite aux présentations effectuées en conseil pédagogique et en CESCE, le chef d'établissement rappelle le protocole de prise en charge des situations de harcèlement au sein du collège. Cette charte (cf. annexe 16) a été élaborée par l'équipe ressource de l'établissement.

M^{me} Paon – infirmière scolaire – précise que la priorité de cette année était la mise en place et la formation de l'équipe ressource. Ensuite, une première identification d'élèves ambassadeurs a été effectuée.

2. Bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 du CESCE

M^{me} Dormoi, principale adjointe, présente le bilan 2022-2023 du CESCE (cf. annexe 17).

Elle expose également le programme d'actions 2023-2024 (cf. annexe 18).

19h10 : départ de Noé Chaudet-Bohez (17 votants)

3. Organisation du temps scolaire : découpage de l'année scolaire en deux semestres

Depuis la rentrée 2019, l'année scolaire est découpée en 2 semestres. Cependant, cette année scolaire a été la première à se dérouler dans des conditions « normales » (pas d'impact du COVID sur l'organisation du temps scolaire).

Suite à la question des représentants des parents d'élèves, les enseignants indiquent que les modalités d'organisation des rencontres parents-professeurs des deux semestres ont été positives.

Le principal propose donc de reconduire ce découpage en semestres pour l'année 2023-2024.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2

4. Structure pédagogique – rentrée 2023

Le chef d'établissement présente la structure pédagogique envisagée pour la rentrée prochaine. Il précise qu'en concertation avec l'équipe enseignante, il est proposé – au regard des effectifs - 4 divisions de 4^{ème} et 5 divisions de 3^{ème} contrairement à ce qui avait été envisagé en 1^{ère} phase de préparation de rentrée.

⇒ 6^{ème} : 6 divisions

↳ 1 groupe « section sportive scolaire »

↳ 1 groupe « bilangue espagnol »

⇒ 5^{ème} : 5 divisions

↳ 1 groupe « section sportive scolaire »

↳ 1 groupe « espagnol LV2 bilangue » / 4 groupes « espagnol LV2 » / 1 groupe « allemand LV2 »

- ↳ 1 groupe « langue et culture de l'antiquité : latin »
- ⇒ 4^{ème} : 4 divisions
 - ↳ 1 groupe « section sportive scolaire »
 - ↳ 1 groupe « espagnol LV2 bilangue » / 3 groupes « espagnol LV2 » / 1 groupe « allemand LV2 »
 - ↳ 1 groupe « langue et culture de l'antiquité : latin »
 - ↳ 6 groupes pour 4 classes en technologie, SVT et physique-chimie
- ⇒ 3^{ème} : 5 divisions
 - ↳ 1 groupe « section sportive scolaire »
 - ↳ 1 groupe « espagnol LV2 bilangue » / 4 groupes « espagnol LV2 » / 1 groupe « allemand LV2 »
 - ↳ 1 groupe « langue et culture de l'antiquité : latin » / 1 groupe « langue et culture de l'antiquité : grec »

Il précise les critères utilisés pour répartir les élèves dans les différentes classes :

- choix des enseignements facultatifs
- équilibre filles/garçons
- école ou classe d'origine (pour éviter l'isolement d'un élève)
- hétérogénéité des niveaux scolaires
- difficultés liées aux comportements des élèves
- besoins particuliers des élèves (situation de handicap notamment)

M. Briard soumet ce projet à l'approbation du conseil d'administration.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2

5. Emploi de la dotation horaire globale – rentrée 2023

Le principal présente l'emploi de la dotation horaire globale (cf. annexe 19) pour la rentrée 2023. Il précise qu'au vu des effectifs en allemand sur le niveau 5^{ème} et de la volonté d'accompagner la dynamique naissante, 3 groupes d'allemand sont « financés ». Pour des raisons d'effectifs chargés, deux groupes d'espagnol du niveau 5^{ème} auront une « heure quinzaine » dédoublée.

Suite à une question sur l'heure de soutien et d'approfondissement en 6^{ème}, M. Briard indique que pour les 6 classes sont prévues 3 heures d'enseignement en français et 3 heures d'enseignement en mathématiques. Des groupes à effectif plus réduit seront possibles si des professeurs des écoles participent à ce dispositif.

Des enseignants expriment leur regret qu'un poste à temps complet ne soit pas proposé en français au vu du nombre d'heures supplémentaires existant. Le principal rappelle que la dotation est globale et que si les heures supplémentaires ne sont pas utilisées dans une discipline, elles doivent l'être dans une autre.

Il est demandé si le BMP de mathématiques est déjà pourvu. M. Briard répond que les services du rectorat procèdent à la nomination des stagiaires avant de pourvoir les BMP.

Une enseignante demande quand seront mis en œuvre des groupes de sciences en 6^{ème}. Le chef d'établissement répond que cela est possible (si ces besoins sont prioritaires) mais qu'il faut redéployer des heures employées sur une autre discipline ou un autre dispositif.

Suite à ces échanges, la proposition d'emploi des heures d'enseignement présentée par le principal est soumise au vote.

Vote Pour : 10 Contre : 4 Abstention : 3

6. Répartition des indemnités pour missions particulières 2023-2024

Afin de répondre aux différentes missions particulières durant l'année 2023-2024, M. Briard propose la répartition suivante de l'enveloppe IMP. A ce jour, les missions particulières sollicitées par l'établissement sont en attente de décision de M^{me} la Directrice académique.

Missions particulières « statutaires »	DHG Janvier 2023
Coordination activités physiques, sportives et artistiques	1
Coordination discipline technologie	1
Référent usages pédagogiques du numérique	3,25
TOTAL	5,25

Missions particulières « politique départementale »	DHG Janvier 2023
Référent(e) PIAL	0,5
Référent(e) culture	0,5
Coordonnateur(trice) du dispositif "devoirs faits"	0,5
Référent(e) persévérance scolaire	0,5
TOTAL	2

Missions particulières	Demandes effectuées à Mme l'IA-DASEN Avril 2023	Dotations supplémentaires IMP Juin 2023
Référent lutte contre le harcèlement scolaire (mission s'appuyant sur le programme PHARE)	0,50	EN ATTENTE DE REPONSE
Référent ouverture internationale (mission liée notamment à l'accréditation 2022-2027 Erasmus +)	0,50	
Référent éducation au développement durable (mission liée au label E3D niveau du collège)	0,50	
TOTAL	1,50	

Dans la limite de l'enveloppe attribuée par M^{me} la Directrice académique, M. Briard soumet la répartition des IMP à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2

7. Répartition des nouvelles missions dites « Pacte »

M. Briard présentes le contexte, les enjeux et les objectifs du Pacte (cf. *annexe 21*). Il s'agit de mieux rémunérer des missions complémentaires aux services d'enseignement indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, de valoriser l'engagement des enseignants dans des projets pédagogiques innovants et de donner des marges de manœuvre aux établissements pour apporter des réponses adaptées au contexte local de l'établissement.

Dans le cadre de la revalorisation dite « Pacte », l'établissement dispose de 37 unités pour assurer différentes missions nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation. Ce dispositif repose sur le volontariat des enseignants.

Après échanges en conseil pédagogique et questionnaires individuels, le chef d'établissement propose la répartition suivante pour 23,5 unités :

- ⇒ 10,5 unités de Pacte pour le remplacement de courte durée (=> 171 h de remplacement)
- ⇒ 8 unités de Pacte pour le dispositif « Devoirs faits » (=> 132h de « *devoirs faits* »)
- ⇒ 2 unités pour la coordination du dispositif « Découverte des métiers »
- ⇒ 1 unité pour l'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ⇒ 1 unité pour la coordination et la mise en œuvre d'un projet innovant à destination des élèves présentant des difficultés persistantes de comportement
- ⇒ 1 unité pour la coordination et la mise en œuvre de projets d'ouvertures internationales et de promotion des langues vivantes

Plusieurs questions sont posées par les représentants des personnels sur les conditions de mise en œuvre du remplacement de courte durée (RCD). Le chef d'établissement indique que le RCD se fera selon une procédure interne qui sera établie en concertation avec les enseignants. Le groupe de travail est programmé le mercredi 5 juillet 2023.

Quelques enseignants indiquent qu'il ne s'agit pas d'une véritable revalorisation mais d'une application du principe du « travailler plus pour gagner plus ». M. Briard indique qu'effectivement il s'agit bien de missions supplémentaires au service d'enseignement mais qu'une revalorisation des heures effectuées est bien réelle par rapport à la rémunération constatée cette année pour les mêmes tâches (ex. : RCD).

M. Colard demande si les unités de Pacte ont pu être cumulées. Le principal confirme que c'est le cas : une douzaine d'enseignants prendront en charge les 23,5 unités.

Il est demandé si les heures de « devoirs faits » seront couvertes par les unités de Pacte. M. Briard indique que ce sera le cas pour le niveau 6^{ème} pour lequel l'assistant(e) d'éducation sera également mobilisé(e). Pour les autres niveaux, les interventions seront financées en partie par les unités de Pacte, en partie en heures supplémentaires (HSE) comme cette année.

20h13 : départ de Noah Cordonnier (16 votants)

8. Commission « absentéisme »

Dans le cadre des procédures pour lutter contre les manquements à l'assiduité, il est demandé aux établissements de réunir des commissions éducatives. Afin d'être plus réactif et de gagner en efficacité, M. Briard propose d'instituer une commission « absentéisme », émanation de la commission éducative.

La composition proposée est la suivante :

- ⇒ Principal(e) ou Principal(e) adjoint(e)
- ⇒ CPE
- ⇒ Infirmière
- ⇒ Assistante sociale
- ⇒ Professeur(e) principal(e) ou membre de l'équipe pédagogique

Toute personne susceptible d'apporter des éléments à la compréhension ou à la résolution de la situation peut être invitée par le chef d'établissement.

Le nombre de personnes présentes plus important dans la commission éducative « plénière » est souvent source d'anxiété voire de crispation pour certains parents convoqués. La formation plénière pourrait ainsi être réservée à des cas d'absentéisme récurrent.

Vote **Pour : 16** **Contre : 0** **Abstention : 0**

C. BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. Tarifs « pertes et dégradation » 2023-2024

Afin de permettre de facturer le remplacement ou la réparation des biens du collège ou du matériel mis à disposition, le Président de séance soumet au vote du conseil d'administration la grille des tarifs 2023-2024 pour les pertes et dégradations (cf. *annexe 22*). Par rapport à cette année scolaire, il est proposé de définir un coût forfaitaire pour les livres notamment car le coût de remplacement est souvent difficile à définir, notamment quand les éditions sont épuisées.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 1**

2. Acceptation d'un don du foyer socio-éducatif du collège Alain Chartier : modification

M^{me} Girard présente la modification du don du FSE dans le cadre du financement des sorties et voyages scolaires 2022-2023. Il s'élève à 9 778,46 € :

- 6 489,95 € pour la sortie à Paris (niveau 3^{ème})
- 2 900 € pour le voyage scolaire à Blois (niveau 5^{ème})
- 388,51 € pour le voyage scolaire à Bruxelles (club Europe)

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 1**

3. Acceptation d'une subvention de l'agence Erasmus France pour l'organisation de mobilités européennes (1^{er} juin 2023 – 31 août 2024)

M^{me} Briard soumet au vote des membres du conseil d'administration l'acceptation d'une subvention Erasmus de 23 374 € (cf. annexe 23) et l'autorisation de signer la convention afférente.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

4. DBM pour information

M^{me} Girard présente les délibérations modificatives pour information (cf. annexe 26). Elles concernent des ressources spécifiques.

5. DBM pour vote

M^{me} Girard présente les délibérations modificatives pour vote :

- Atelier relais : 13CR ALO = 2 832.03€ => AP = 2 832€
- Fonds sociaux : VE AIDES 16FSC = 1 262.66€
- Crédits pédagogiques : 16ADE = 884€
- Manuels scolaires : 13MS = 1 921.34€

M. Briard les soumet au vote.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

M^{me} Girard présente le projet de prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 9 408,40 €.

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| • Sécurité | 4 028,40 € |
| ✓ Joints portes coupe-feu : | 1 608 € |
| ✓ Blocs de secours : | 1 000 € |
| ✓ Réparation SSI : | 1 040.40 € |
| ✓ Mise à jour PPMS : | 380 € |
|
 | |
| • Mobilier - Matériel | 2 180 € |
| ✓ Salle des personnels : | 500 € |
| ✓ Bacs recyclage : | 400 € |
| ✓ Fauteuil de bureau : | 280 € |
| ✓ Scanners : | 500 € |
| ✓ Equipement pour la cour : | 500 € |
|
 | |
| • Produits d'entretien | 1 300 € |
|
 | |
| • Projets Pédagogiques et sorties | 1 500 € |
|
 | |
| • SACEM | 400 € |

M. Briard les soumet au vote.

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

6. Décisions de l'ordonnateur pour information

M^{me} Girard présente les décisions de l'ordonnateur (cf. annexe 28).

D. QUESTIONS DIVERSES

M^{me} Poudoulec fait la lecture d'une motion proposée par une partie de l'équipe enseignante (cf. pièce jointe).

M. Colard demande qu'elle a été l'utilisation des HSE cette année.

M. Briard indique que toutes les heures n'ont pas encore été mises en paiement. Un bilan précis sera établi dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

A la date du conseil d'administration, 379,94 HSE ont été utilisées (hors atelier-relais) sur les 537,94 HSE disponibles (hors atelier-relais).

M. Colard demande s'il est envisagé de mettre en œuvre des moyens pour réduire les températures trop élevées dans certaines salles de classe (bâtiment B) pendant les périodes caniculaires, susceptible d'être de plus en plus fréquente les prochaines années.

M^{me} Lepoutier indique qu'elle n'a pas d'information à ce sujet mais qu'elle va interroger la direction des collèges pour en obtenir. M. Briard ajoute que les huisseries du bâtiment B vont être changées au mois de juillet. Même si les vitrages seront certainement plus performants, ils ne suffiront pas à baisser significativement la température.

Les représentants des parents d'élèves ont fait parvenir deux questions diverses.

La première concerne la remise des décisions d'affectation qui est remise aux élèves par leur professeur principal à l'issue de la dernière épreuve du brevet. M. Royer indique que recevoir "seul" (sans leurs parents) son affectation et gérer son éventuelle déception peut être un moment extrêmement difficile pour un enfant qui n'obtient pas son vœu préférentiel. Cela est amplifié pour les affectations en seconde générale sur les deux lycées de Bayeux puisqu'on leur demande au préalable de choisir un lycée préférentiel et que ce choix n'est pas systématiquement respecté et ce sans explications. Il semble important aux représentants de parents d'élèves de revoir cette procédure. Il serait souhaitable que les parents reçoivent l'affectation à la maison avant que le document papier soit remis aux enfants au collège ce qui permettrait d'accompagner son enfant dans son éventuelle déception.

M. Briard explique que les établissements n'ont pas le choix du calendrier. La procédure est établie par le ministère afin de faciliter les inscriptions dans les lycées avant les départs en vacances. Par ailleurs, les parents accédant aux services en ligne sont destinataires le même jour de l'affectation. Le problème évoqué sera tout de même remonté via le procès-verbal du CA aux autorités académiques.

La deuxième remarque des représentants de parents d'élèves concerne la priorisation d'affectation en seconde générale dans les lycées de Bayeux. La répartition des élèves entre les deux lycées de Bayeux dans le cadre du renforcement de la mixité sociale et scolaire est louable. Cependant la procédure est à revoir. En effet la

priorisation demandée aux élèves de 3ème, hormis pour les élèves boursiers, est source d'incompréhension lors du résultat de l'affectation. Les critères définis par la circulaire n'évoquent pas la prise en compte de la priorisation entre les deux lycées exprimée par les familles. Selon les représentants des parents d'élèves, il faudrait donc mieux supprimer cette priorisation demandée aux élèves non boursiers qui ne sert à rien, hormis à faire des déçus lors de la communication des affectations.

M. Briard explique que les procédures d'affectation ne relèvent pas directement des établissements. Cependant, dans le dialogue avec les services de la DSDEN, il a été évoqué à plusieurs reprises les difficultés rencontrées sur le secteur de Bayeux. L'idée de ne pas demander de « choix » de lycées aux parents et aux élèves avait été soulevée par les chefs d'établissement mais il semble que cette solution ne soit pas réalisable.

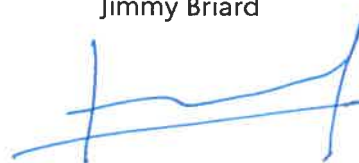
M. Briard profite de cette dernière séance pour remercier M. Royer dont c'était la dernière réunion du conseil d'administration. Son travail de coordination des représentants des parents d'élèves et son engagement pour l'établissement ont été très appréciés.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à **21h**.

La Secrétaire de séance
Sandrine Dormoi



Le Président
Jimmy Briard



Motion/Vœu pour le CA du collège

Nous dénonçons la mise en place du pacte, destiné à pallier les défaillances de l'État en matière de remplacement et les discours trompeurs du président de la République : toutes les absences ne seront pas systématiquement remplacées à la rentrée grâce au pacte. C'est un leurre pour les parents d'élèves et l'opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : comme si un remplacement pouvait s'improviser au pied levé. Il est de plus inacceptable que l'état se défausse de ses responsabilités en faisant peser son incurie sur les enseignants. Les non-remplacement sont et resteront une défaillance de l'état et non des collègues.

Le ministre veut des remplaçants ? Qu'il commence par annuler les suppressions de postes et annoncer les recrutements nécessaires plutôt que de manigancer ce pacte pour contraindre les enseignants en poste à faire les bouche-trous au pied levé ! Quel mépris pour notre enseignement !

Ce n'est en rien, non plus, une revalorisation pour les enseignants, CPE et PsyEN. Nous avons perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années et ce qui est proposé est simplement de travailler plus. Ce pacte va induire entre les collègues des concurrences, alors que nous avons besoin de collectifs de travail pour travailler à la réussite de nos élèves : en ne mettant pas en place une revalorisation des carrières collectivement, il individualise la rémunération et donne un pouvoir inédit et potentiellement toxique dans ce domaine aux chefs d'établissements.

Le pacte est, et sera s'il n'est pas contré, utilisé à toutes les sauces pour alourdir les charges de travail et dénaturer les définitions de nos métiers.

La logique du pacte contractuelle, individuelle et infantilissante va dégrader nos conditions de travail et à terme celles de nos élèves. Accepter ce pacte suppose de signer un contrat, avec une lettre de mission individuelle, sous la responsabilité du chef d'établissement. C'est la contractualisation et la territorialisation des obligations de service, en totale contradiction avec notre statut national : les obligations de service et les missions des fonctionnaires sont définies par un statut national ; un contrat, individuel, est antinomique avec le statut national. C'est une mesure de plus qui participe à la dislocation de l'Éducation nationale par l'autonomie accrue des établissements.

Nous appelons le ministre à retirer son pacte, à fournir aux collèges des moyens à la hauteur des besoins exprimés par les équipes et à mettre en place une réelle revalorisation des carrières se basant sur de l'indiciaire et non sur des primes.

Une partie des représentants des personnels d'éducation et d'enseignement